

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 468

22 février 2012

SOMMAIRE

Aberdeen Indirect Property Investments S.A.	22463	Seindorf S.A.	22423
Aberdeen Indirect Property Partners Active Soparfi	22463	Seindorf S.A.	22423
AIPP Asia Soparfi S.à r.l.	22464	Seindorf S.A.	22423
ArcticTern	22462	S.H.B.L. S.A.	22441
Asia Investment Soparfi S.à r.l.	22464	SH Group International Equity Holdings, S.à r.l.	22438
Beech Tree S.A.	22433	Sideral Holding S.A.	22437
Berteterni S.A.	22435	Sisu International Holdings S.à r.l.	22424
BMC Capital Luxembourg S.à r.l.	22463	SJS Transports S.à r.l.	22441
Castleboys A.s.b.l.	22463	Sobel Luxembourg S.à r.l.	22432
Castleboys A.s.b.l.	22440	Société de Location de Bâteaux de Plaisance - SO.LO.BAT. S.A.	22424
CCWP S.à r.l.	22462	Société d'Investissement de Howald S.A.	22441
C&F Participations S.A.	22464	Société d'Investissement de Howald S.A.	22441
Clearstream Banking S.A.	22436	Société Européenne pour la Restructuration et l'Ingénierie de l'Entreprise S.A.	22442
EEM World S.A.	22418	Solar Generation Holdings S.à r.l.	22433
Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg	22433	Sporan Holding S.A.	22433
GP3 Groupe Conseil (Europe) S.à r.l.	22453	Starlight International Equity Holdings S.à r.l.	22438
Greenfield S.à r.l.	22462	Successful Expectations S.A.	22434
Ipanema Midco S.à r.l.	22454	Successful Expectations S.A.	22434
Navitas Fund Management	22434	Syncon Luxembourg	22434
RFH s. à r. l. & Cie H BACH S.C.A. société en commandite par actions	22442	Syncon Luxembourg	22434
Safima S.A.	22435	Syncon Luxembourg	22435
Samba Rio Show S. à r.l.	22435	Valence S.A.	22423
Sandweiler Solar s.c.	22441	Waldeck S.A.	22437
Sargon S.A.	22436	Wiesen Piront, GmbH	22464
Sargon S.A.	22436	Zakhem International S.A.	22462
Sargon S.A.	22436		
Sargon S.A.	22435		
SciCan Luxembourg S.à r.l.	22423		
Sefran Finance S.A.	22437		

EEM World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue 1900.

R.C.S. Luxembourg B 166.088.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre,
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Mario FRAGAPANE, directeur financier, né à San Elisabetta (Italie), le 30 mai 1967, demeurant à B-7190 Ecaussinnes, 8, rue Malon Fontaine.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «EEM WORLD S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut également déposer, détenir et mettre en valeur toutes les marques et concepts relatifs à l'activité de ses filiales, ainsi que tous les droits y attachés.

La Société peut emprunter sous toutes formes, procéder à l'émission d'obligations et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Capital autorisé:

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à un million trente et un mille euros (EUR 1.031.000) par la création et l'émission de dix mille (10.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'acte de constitution du 22 décembre 2011 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également, dans tous les cas, accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 2^e jeudi du mois de septembre à 15 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire(s). La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} avril de chaque année et se terminera le 31 mars de l'année suivante.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 mars 2012.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2012.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, Monsieur Mario FRAGAPANE prénommé, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

- Monsieur Thierry AFSCHRIFT, avocat, né à Uccle (Belgique), le 13 septembre 1953, demeurant à B-1640 Rhode Saint-Genèse, 36, avenue Lequime;

- Monsieur Mario FRAGAPANE, directeur financier, né à San Elisabetta (Italie), le 30 mai 1967, demeurant à B-7190 Ecaussinnes, 8, rue Malon Fontaine;

- Monsieur René SCHLIM, retraité, né à Luxembourg, le 8 mai 1953, demeurant à L-8480 Eischen, 55, Cité Aischdall. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée annuelle statutaire de l'année 2016.

3. VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.610, est nommée commissaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée annuelle statutaire de l'année 2016.

4. Le siège social de la Société est fixé à L-2157 Luxembourg, 8, rue 1900.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude de notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. FRAGAPANE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2011. LAC/2011/58261. Reçu soixante-quinze euros (€ 75.).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007607/278.

(120007835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

SciCan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.150,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 123.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012007855/10.

(120008236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Seindorf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2510 Strassen, 31, rue Schafsstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 133.689.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012007856/10.

(120008051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Seindorf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2510 Strassen, 31, rue Schafsstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 133.689.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012007857/10.

(120008052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Seindorf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2510 Strassen, 31, rue Schafsstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 133.689.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012007858/10.

(120008053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Valence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.314.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 18 août 2011:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Madame Annette SCHROEDER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur René SCHLIM, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012007935/14.

(120008384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Société de Location de Bâteaux de Plaisance - SO.LO.BAT. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 43.743.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de la Société passées en date du 3 janvier 2012 à Luxembourg qu'il a été décidé de modifier l'adresse du siège social, en conformité avec les statuts, pour la déplacer de L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, vers L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, avec effet à partir de la même date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Pour SOCIETE DE LOCATION DE BATEAUX DE PLAISANCE - SO.LO.BAT. S.A.

Par délégation

Me Claude GEIBEN

Référence de publication: 2012007889/16.

(120008453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Sisu International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 166.043.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the second day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Macquarie European Infrastructure Fund 4 LP, a limited partnership established in accordance with the Limited Partnerships Act 1907 (England), with registered office in 3rd Floor, 10 Lefebvre, St Peter Port, GY1 2PE, Guernsey, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP 014601 (the "Limited Partnership") acting by its general partner, MEIF 4 Guernsey GP Limited whose registered office is at 3rd Floor, 10 Lefebvre Street, St Peter Port, GY1 2PE, Guernsey and resgistered in Guernsey under number 53893,

Here duly represented by Mr. David Remy, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on December 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form – Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name "Sisu International Holdings S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

3. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not).

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies (including but not limited to the granting of any type of loan), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

The Company may enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements such as swap agreement under which the Company may provide credit protection to swap counterparty, any interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (hereafter referred to as the "Shares") in registered form with a par value of one Euro (€1) each, all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s) and can be distributed from time to time upon decision of the Board of Managers.

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of Shares. In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

Shares are freely transferable among Shareholders or, if there is no more than one Shareholder, to third parties.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of shares to non- Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

Chapter III. - Management

8. Management. The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers"). The members of the Board of Managers need not to be Shareholders.

The Board of Managers will be composed of at least three members (the "Members" and each a "Member").

A Member may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders in a general meeting.

In the event of one or more vacancies on the Board of Managers because of death, retirement or otherwise, the remaining Members must appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of Shareholders.

The Members shall not be compensated for their services as manager, unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders. The Company shall reimburse the Members for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers are convened by any Member. In case that all the Members are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

Any Member may act at any meeting of such Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email another Member as his proxy.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of votes of the Members present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed to be utilised by any Member, provided that each participating Member is able to hear and to be heard by all other participating Members whether or not using this technology, and each participating Member shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Members. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes that shall be signed by all the managers present or represented. Alternatively, the minutes can be signed by the chairman of the meeting in the name and on behalf of each of the Managers present or represented at the meeting provided that each Member present or represented expressed their consent to this process. In such a case, the attendance list of the meeting, to be annexed to the minutes, shall be signed by the chairman and all the Managers present at the meeting. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two Members.

9. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

10. Representation of the Company. The Company shall be bound by the joint signature of two Members or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Members.

11. Liability of the Members. Any Member does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any Member and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Member of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

12. Delegation and Agent of the Board of Managers. Any two Members, may delegate powers of the Board of Managers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Any two Members, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Chapter IV. - General meeting of shareholder(s)

13. Powers of the general meeting of Shareholder(s) – Votes. The general meeting of the Shareholders is authorised, in particular, to amend the Articles of the Company, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of the Shareholders.

Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions recorded are in minutes or drawn-up in writing.

14. Holding of General Meetings. General meetings of the Shareholders are convened by the Board of Managers. Such meetings must be convened if Shareholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the first Friday of June.

Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

15. Majorities. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, in accordance with any provisions of the Law.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. - Business year

16. Business year. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution Right of Shares. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- a statement of accounts or an inventory or report is provided by the Board of Managers;
- this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- the decision to pay interim dividends is taken by the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders; and
- assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Chapter VI. - Liquidation

18. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

19. Liquidation. The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2012.

Subscription - Payment

Thereupon, Macquarie European Infrastructure Fund 4 LP, pre-named and represented as stated here above, declares to have subscribed and to have fully paid up twelve thousand five hundred (12,500) shares by contribution in cash, so that

the amount of twelve thousand five hundred Euro (€12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs. Rosa Villalobos, employee, born on July 5, 1972 in Barcelona (Spain), with professional address at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

- Mr. Hilko Schomerus, employee, born on March 5, 1966 in Koln-Kalk (Germany), with professional address at Untermainanlage 1 at 60329 Frankfurt, (Germany); and

- Mr. David Tilstone, employee, born on June 27, 1969 in Changi (United Kingdom), with professional address at 28, Ropemaker Street, EC2Y 9HD London (United Kingdom).

2. The registered office of the Company is 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le deux décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

Macquarie European Infrastructure Fund 4 LP, une société droit anglais, ayant son siège social au 3rd Floor, 10 Lefebvre, St Peter Port, GY1 2PE, Guernsey et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro under number LP 014601 représenté par MEIF 4 Guernsey GP Limited ayant son siège social au 3rd Floor, 10 Lefebvre Street, St Peter Port, GY1 2PE, Guernsey et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Guernsey sous le numéro 53893,

Ici représentée par M. David Remy, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en décembre 2011.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme – Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Sisu International Holdings S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être

transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

3. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres instruments de capital ou de dettes (convertibles ou non) de quelque forme que ce soit (notamment des titres de couverture synthétique), et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres types d'instruments de capital ou de dettes (convertibles ou non).

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe (notamment l'octroi de tout type de prêt), prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra notamment accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toute société apparentée ou du groupe ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de toute société apparentée ou du groupe, dans les limites de la loi luxembourgeoise.

La Société pourra conclure toute forme de contrats de crédit dérivés, en ce compris, sans que cela soit restrictif, tout type de contrat de swap, tel que des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre – partie, tout contrat d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tout autre contrat sur des produits dérivés.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500 €), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'(des) Associé(s) et peut-être distribué de temps en temps sur décision du Conseil de Gérance de la Société.

6. Indivisibilité des Parts Sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des Parts Sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les Parts Sociales sont librement transmissibles entre Associés et, en cas d'Associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de parts sociales à des non-Associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quart du capital social.

La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque Associé.

Titre III. - Gérance

8. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Les membres du Conseil de Gérance ne sont pas obligatoirement Associés.

Le Conseil de Gérance est composé d'au moins trois membres (ci-après les «Membres» et chacun comme un «Membre»).

Un Membre pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée prise par l'assemblée générale des Associés.

En cas de vacance d'un ou plusieurs Membre(s), pour cause de décès, retraite ou autre, les Membres restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

Les Membres ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés. La Société pourra rembourser aux Membres les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Membre. Lorsque tous les Membres sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Tout Membre est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un email ou d'une lettre.

Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des Membres, présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque Membre est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Membres participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit Membre participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses Membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, fac-similé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Gérants présents ou représentés. Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de séance au nom et pour le compte de tous les Gérants présents ou représentés à condition que chacun des Gérants présents ou représentés ait accepté cette procédure. Dans ce cas, une liste de présence qui restera annexée au procès-verbal de séance, sera signée par le président ainsi que par tous les Gérants présents lors de la réunion du Conseil de Gérance. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux Gérants.

9. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition et toutes opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Membres, ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par deux Membres.

11. Responsabilité des Membres. Un Membre ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout Membre et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Membre de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

12. Délégation et Agent du Conseil de Gérance. Deux Membres, peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Deux Membres, déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes. L'assemblée générale des Associés est notamment compétente pour modifier les Statuts de la Société, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements des Associés.

Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui.

Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

14. Tenue d'assemblées générales. Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Conseil de Gérance. Ces assemblées doivent être convoquées à la demande des Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le premier vendredi du mois de juin.

Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

15. Majorités. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. - Exercice social

16. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

17. Droit de distribution des Parts Sociales. Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le Conseil de Gérance;
- il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés;
- le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre VI. - Liquidation

18. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

19. Liquidation. La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

Souscription – Libération

Ensuite, Macquarie European Infrastructure Fund 4 LP, prénommée, déclare avoir souscrit et libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales du capital social au moyen d'un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500 €) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'Associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme Membre du Conseil de Gérance de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme Rosa Villalobos, employée née le 5 juillet, 1972 à Barcelone (Espagne), ayant son adresse professionnelle au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

- M. Hilko Schomerus, employé, né le 5 mars 1966 à Koln-Kalk (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au Untermainanlage 1, 60329 Francfort (Allemagne); et

- M. David Tilstone, employé, né le 27 juin 1969 à Changi (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle Citypoint, 28, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres (Royaume-Uni).

2. Le siège social de la Société est établi au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Remy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16777. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012006687/457.

(120006272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Sobel Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.511.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue pardevant Maître Vincent Berquin, notaire de résidence à Bruxelles, en date du 14 octobre 2011 que la société Vion Belgium NV, ayant son siège social au 2 Fabrikstraat, B-9470 Denderleeuw, enregistrée à Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BTW BE 0447 442 489 a changé son nom en «ECO-VION BELGIUM NV»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait modification
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012007863/15.

(120008190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Beech Tree S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 85.327.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2011

L'assemblée nomme KPMG Luxembourg, société à responsabilité limitée, ayant son siège social 9, Allée Scheffer, L-2520 LUXEMBOURG, en tant que réviseur d'entreprises agréée pour une durée expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels pour l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2012007974/14.

(120008499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Experta Luxembourg, Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 29.597.

Monsieur Michel BUYSSCHAERT, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, s'est démis de ses fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration avec effet au 2 janvier 2012. De ce fait, le nombre des administrateurs a été réduit à cinq.

Luxembourg, le 12 JAN. 2012.

Pour: EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A.LUXEMBOURG en abrégé "EXPERTA LUXEMBOURG
Société anonyme
Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2012007991/14.

(120008077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Solar Generation Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 866.135,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 132.733.

—
Joe Berry et Peter Rossbach, gérants de catégorie A ont désormais leur adresse professionnelle à Norfolk House, 31, St James's Square, SW1Y 4JR Londres, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007864/12.

(120007918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Sporan Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 70.262.

—
Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Danelli Barbara.

Référence de publication: 2012007865/10.

(120008258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Successful Expectations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 144.231.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007867/10.

(120007829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Successful Expectations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 144.231.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007868/10.

(120007830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Syncron Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2510 Strassen, 31, rue Schafsstrachen.
R.C.S. Luxembourg B 78.882.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012007869/10.

(120008048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Navitas Fund Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 2, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 164.754.

Les associés de Navitas Fund Management S.à.r.l., qui se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 22 décembre 2011 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris la résolution suivante:

Première résolution

Le associé, Navitas Holding Group Sàrl, avec siège social à 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ont décidé de céder pour 35 parts sociales à Monsieur Charlie Gilreath, demeurant à 47, Ave Grande Bretagne., 98000 Monaco, Monaco.

NAVITAS FUND MANAGEMENT SÀRL

Signature

Référence de publication: 2012008024/14.

(120008552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Syncron Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2510 Strassen, 31, rue Schafsstrachen.
R.C.S. Luxembourg B 78.882.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012007870/10.

(120008049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Berteterni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 163.249.

L'an deux mille douze le trois janvier,

Les associés décident de transférer le siège social de L-1430 Luxembourg, 6 Boulevard Dupong à L-1370 Luxembourg, 3 A Val Ste Croix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 09 janvier 2012.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Référence de publication: 2012007962/16.

(120007225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Syncron Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2510 Strassen, 31, rue Schafsstrachen.
R.C.S. Luxembourg B 78.882.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012007871/10.

(120008050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Safima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 106.714.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

S'est réuni le 08 mars 2010

L'assemblée Générale Extraordinaire prend acte des résolutions suivantes:

Nomination au poste d'administrateur délégué Monsieur Clavier Claude demeurant à 17 montée Haute, L7323 Steinsel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012007872/13.

(120008114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Samba Rio Show S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3440 Dudelange, 6, avenue G.-D. Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 95.252.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAMBA RIO SHOW S.à r.l.

Référence de publication: 2012007873/10.

(120008273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Sargon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 139.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012007874/9.

(120008495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Clearstream Banking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 9.248.

En date du 31 décembre 2011, Monsieur Andreas Wolf a démissionné de son poste de délégué à la gestion journalière.

Les délégués à la gestion journalière sont actuellement:

- Jeffrey Tessler (CEO)	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
- Yves Baguet	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
- Philip Brown	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
- Mark Gem	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
- Stefan Lepp	Mergenthalerallee 61	D - 65760 Eschborn
- Philippe Metoudi	8 Connaught Place, 2606-7 Two Exchange Square	Hong Kong Central
- Mathias Papenfuß	Mergenthalerallee 61	D - 65760 Eschborn
- Philippe Seyll	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
- Marcus Thompson	Mergenthalerallee 61	D - 65760 Eschborn

Luxembourg, le 13.01.2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012007986/21.

(120008090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Sargon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012007875/9.

(120008496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Sargon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012007876/9.

(120008497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Sargon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.886.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue le 12 janvier 2012 que:

Ont été réélus en qualité d'administrateurs:

Monsieur Michele CANEPA, né le 23 novembre 1972 à Gênes (Italie), avec adresse professionnelle au 40 Avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg

Madame Valérie WESQUY, née le 6 mars 1968 à Mont Saint Martin (France), avec adresse professionnelle au 19 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

A été élu en qualité de commissaire la société SERCOM sarl, avec siège social au 19 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg en remplacement de Global Trust Advisors, démissionnaire.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007877/20.

(120008498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Sefran Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.334.

Le siège social du commissaire, AUDIEX S.A., est désormais le suivant:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Référence de publication: 2012007878/11.

(120008240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Waldeck S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 79.691.

Le domicile de la société WALDECK S.A., R.C.S. Luxembourg B n°79691, constituée le 15 décembre 2000 par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, Notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C N °568 du 25.07.2001, établi au 17, rue Beaumont L - 1219 Luxembourg, a été dénoncé le 12.01.2012.

Luxembourg, le 12.01.2012.

MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2012007944/12.

(120007817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Sideral Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 75.967.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A comparu:

Monsieur Giovanni VITTORE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société TESFORD

INTERNATIONAL INC., société de droit panaméen ayant son siège social à MMG Building, 2nd Floor, East 53rd Street, Marbella, Panama, Republic of Panama,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 21 novembre 2011, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. La société anonyme SIDERAL HOLDING S.A. a été constituée en date du 5 mai 2000, pour une durée illimitée, par acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 685 du 22 septembre 2000, statuts modifiés par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 798 du 27 mai 2002.

2. Le capital de la Société s'élève à trente et un mille euro (31.000,- EUR), représenté par mille deux-cent quarante euro (1.240,- EUR) actions de valeur nominale vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

3. Le mandant s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la Société;
4. Le mandant approuve le bilan de clôture de la Société, pour la période du 1^{er} janvier 2011 à ce jour;
5. Le mandant accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire;
6. Le mandant a l'intention de dissoudre la Société avec effet immédiat;
7. En sa qualité de liquidateur de la Société, le mandant déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute, clôturant ainsi la dissolution.
8. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille trois cents euros et le mandant, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: G. VITTORE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58854. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, 5 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007883/50.

(120008531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

**Starlight International Equity Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SH Group International Equity Holdings, S.à r.l.).**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 131.374.

In the year two thousand eleven, on the twenty-eighth of December

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned

There appeared:

Starwood Capital Operations LLC, a LLC incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, County of New Castle, registered with the Office of the Secretary of State, State of Delaware under number 2975092, here represented by Mister Thierry Drinka, private employee, with professional address at 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 2011.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of "SH Group International Equity Holdings, SARL.", a société à responsabilité limitée established in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 131 374, incorporated by deed enacted by notary Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on August 3rd, 2007, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 5th, 2007 under number 2205. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary on April 24th, 2009, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 4th 2009 under number 1105..

The appearing party requested to the notary to act:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Acknowledgement of the change of shareholder as stated in a Share Transfer Agreement dated December 5th 2011;
2. Amendment of the registered name of the Company, to be changed into "Starlight International Equity Holdings s.à r.l";
3. Amendment of Article 2 of the Updated Articles of Association of the Company to reflect such action;

4. Acknowledgement of the change of statutory seat to 4 rue Dicks, L-1417 Luxembourg, as decided in a resolution voted by the Board of Managers on November 14th 2011.

Then the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution:

The appearing party notices, that as a result of the transfer of shares signed between SH Group International LP (UK) as seller and Starwood Capital Operations LLC, a LLC under the laws of the State of Delaware having its registered office at Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, County of New Castle, as buyer, it has become the owner of the 500 (five hundred) shares representing the totality of the share capital.

Second resolution:

The sole shareholder resolves to change the name of the Company, from "SH Group International Equity Holdings, SARL" into "Starlight International Equity Holdings S.à r.l."

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 2 of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The company's name is "Starlight International Equity Holdings S.à r.l."

Fourth resolution:

As a result of a decision taken by the managers of the Board in a resolution dated November 14th 2011 to transfer the statutory seat to 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, the sole shareholder resolves to ratify this decision.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre

Pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné

A comparu

Starwood Capital Operations LLC, une LLC constituée et existante sous les lois de l'Etat du Delaware, établie et ayant son siège social au Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, dans la Ville de Wilmington, Conté de New Castle, inscrite au "Office of the Secretary of State, State of Delaware" sous le numéro 2975092, ici représentée par Monsieur Thierry Drinka, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en décembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée "SH Group International Equity Holdings, SARL", établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 131 374, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 3 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 5 octobre 2007 sous le numéro 2205. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire en date du 24 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 4 juin 2009 sous le numéro 1105.

La partie comparante a requis le notaire d'acter comme suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Ratification du changement d'associé résultant d'un contrat de cession de parts sociales en date du 5 décembre 2011;

2. Modification de la dénomination sociale de la société, à changer en "Starlight International Equity Holdings S.à r.l.";
3. Modification de l'article 2 des statuts de la société;
4. Ratification de la décision du Conseil de Gérance réuni du 14 novembre 2011 concernant le transfert du siège social au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

La partie comparante constate que suite au transfert de parts sociales entre SH Group International LP (UK) en tant que vendeur et Starwood Capital Operations LLC, une LLC établie sous les lois de l'Etat du Delaware ayant son siège social enregistré auprès de Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, dans la ville de Wilmington, Comté de New Castle, en tant qu'acheteur, elle est devenue la propriétaire des 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social.

Deuxième résolution:

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société, de "SH Group International Equity Holdings, SARL" en "Starlight International Equity Holdings S.à r.l."

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société sera "Starlight International Equity Holdings S.à r.l."

Quatrième résolution:

L'associé unique décide de ratifier la décision votée par les gérants dans une résolution du Conseil d'administration tenue le 14 novembre 2011, ayant transféré le siège social au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: T. Drinka et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 janvier 2012. LAC/2012/106. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007880/119.

(120007757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Castleboys A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9550 Wiltz, 42, rue Jos Simon.

R.C.S. Luxembourg F 6.650.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 septembre 2011 que l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

Le membre associé est tenu au paiement d'une cotisation annuelle. La cotisation maximum pour les membres est fixé à 30 euros par an.

Wiltz, le 3 décembre 2011.

Luc Scheer / Patrick Zweber.

Référence de publication: 2012007981/12.

(120008580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

S.H.B.L. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 69.337.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SHBL (en liquidation)

Référence de publication: 2012007881/10.

(120008406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

SJS Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4640 Differdange, 117, avenue d'Oberkorn.
R.C.S. Luxembourg B 150.209.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SJS TRANSPORTS S.à r.l.

Référence de publication: 2012007886/10.

(120008272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Société d'Investissement de Howald S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 56.723.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012007887/10.

(120008332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Sandweiler Solar s.c., Société Civile.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss.
R.C.S. Luxembourg E 4.274.

Je soussigné, Kauten Paul, gérant de la société civile "Sandweiler - Solar s.c." déposé le 03/05/2010 sous le n° d'immatriculation E 4274, déclare par la présente que Monsieur UNSEN Charles, demeurant à L-5254 Sandweiler 16 rue Batty Weber, est associé dans la société civile Sandweiler-Solar conformément à la Convention de la Société Civile, Article 14: Vente, cession ou transfert de parts sociales.

Beckerich, le 11 janvier 2012.

Paul Kauten

Gérant

Référence de publication: 2012008035/14.

(120008119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Société d'Investissement de Howald S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 56.723.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 décembre 2010:

Le mandat de commissaire aux comptes de BDO AUDIT n'est pas renouvelé.

Est nommé réviseur d'entreprises agréée, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2013:

- BDO AUDIT, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B 147 570, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007888/15.

(120008342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

SERIE S.A., Société Européenne pour la Restructuration et l'Ingénierie de l'Entreprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 31.696.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012007890/9.

(120008532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

RFH s. à r. l. & Cie H BACH S.C.A. société en commandite par actions, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 151.768.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second of December.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "RFH s.à.r.l. & Cie H BACH S.C.A. société en commandite par actions", a corporate partnership limited by shares ("société en commandite par actions") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 151.768, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of M^e Karine REUTER, notary residing in Redange-Attert, on March 1st, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 814 of the 20th of April 2010.

The Meeting is presided by Mr. Lionel CAPIAUX, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs. Cathy KEMPENEERS, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects Mr. Michael DUCHENE, employee, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Exchange of the current 10,001 shares, divided into 10,000 ordinary shares and 1 management share for 10,002 shares, to be divided into 10,000 ordinary shares and 2 management shares;

2. Change of the corporate purpose as follows:

The main objective of the Company is to achieve for the Investors an optimum return from the capital invested in Real Estate, while reducing investment risk through circumspect management of the Real Estate.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions in respect of Real Estate, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purpose, including the purchase, leasing, management and sale the Real Estate.

The Company may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

3. Complete restate of the articles of association;

4. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed “ne varietur” by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Resolution

The Meeting resolves:

- to exchange of the current 10,001 shares, divided into 10,000 ordinary shares and 1 management share for 10,000 ordinary shares and 2 management shares;
- to modify the corporate purpose and to adopt in consequence for it the wording as reproduced under point 2) of the agenda;
- to restate completely the articles of association in order to give them the following wording:

Preliminary Title - Definitions

In these Articles, capitalized words and expressions shall have the meanings set out below:

“Affiliate”	means, in relation to an entity, any Controlling holding company, a Controlled subsidiary, or any other subsidiary of any such holding company.
“Articles”	means these articles of association, as amended from time to time.
“Company”	has the meaning assigned to it in article 1 of the Articles.
“Companies Act”	means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended.
“Control”	means, in relation to an entity, where a person (or persons acting in concert) has or acquires direct or indirect control (i) of the affairs of that entity, or (ii) of more than fifty (50) per cent of the total voting rights conferred by all the issued shares in the capital of that entity which are ordinarily exercisable in a shareholders’ general meeting of that entity or (iii) of the composition of the main board of management of that entity. For these purposes “persons acting in concert”, in relation to an entity, are persons which actively co-operate pursuant to an agreement or understanding (whether formal or informal) with a view to obtaining or consolidating Control of that entity.
“General Partner(s)”	means: (1) RFH S.à.r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered offices at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, registered with the Trade and Companies’ Registry of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 123.081, holder of one unlimited Management Share, and (2) Aspen Real Estate Investments S.à.r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered offices at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Trade and Companies’ Registry of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 153.223, holder of the second Management Share.
“Investor”	means an investor who has signed a subscription agreement and whose commitment has been accepted by the Company (for the avoidance of doubt, the term Investor includes, where appropriate, a Shareholder).
“Limited Shareholders”	means any holder of Ordinary Shares (actions ordinaires de commanditaires) and whose liability is limited to the amount of its investment in the Company.
“Management Share(s)”	means the management shares (actions de gérant commandité), ie. the shares bearing an unlimited liability, held by the General Partners and having the characteristics and carrying the rights and obligations as set forth in these Articles.
“Manager”	means a General Partner.
“Ordinary Shares”	means the ordinary shares (actions ordinaires de commanditaire) held by the Limited Shareholders (actionnaires commanditaires) in the share capital of the Company.
“Real Estate”	means properties consisting of land and buildings.

“Shares”	means the Ordinary Shares, the Management Shares and all other classes of shares which may be issued by the Company from time to time in accordance with these Articles. Each Share in the Company shall be paid up to a minimum of 25% (twenty-five per cent).
“Shareholder”	means any holder of one or more Shares, i.e. the Limited Shareholders and/or the General Partner(s) as the case may be.
“Supervisory Board”	has the meaning assigned to it in article 14 of the Articles.

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of existing or newly issued shares in the future, a company in the form of a société en commandite par actions within the meaning of the Companies Act (the “Company”).

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The main objective of the Company is to achieve for the Investors an optimum return from the capital invested in Real Estate, while reducing investment risk through circumspect management of the Real Estate.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions in respect of Real Estate, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purpose, including the purchase, leasing, management and sale the Real Estate.

The Company may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

Art. 4. The Company will have the denomination of “RFH s.à.r.l. & Cie H BACH S.C.A. société en commandite par actions”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the Manager(s) determine(s) that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent, which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 6. The General Partner(s) is/are liable for all liabilities which cannot be paid out of the Company’s assets. The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

B. Share capital - Shares

Art. 7. The Company has a share capital of forty-five thousand five hundred Swiss Francs (CHF 45.500,-) divided into 10.002 Shares, as follows:

- (a) ten thousand (10.000) Ordinary Shares held by the Limited Shareholders, and
- (b) two (2) Management Shares held by the General Partners.

All the Shares are issued without specific nominal value.

The Company may redeem its own Shares pursuant to the conditions and within the limits set forth by article 49-2 of the Companies Act, or any other applicable law provision.

Art. 8. Transfer of Shares. The prior consent of the General Partner(s) is required for the sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance, transfer into a trust or other fiduciary relation or other disposition of Shares. Any contemplated transfer shall be notified in advance by the proposed transferor and transferee to the General Partner(s). The notice must include the name and contact details of the transferor and transferee, the number of Shares to be transferred, and the price or other consideration agreed between the parties for that purpose. When the consideration is not of a monetary kind, the notice shall mention the estimated value of the consideration. The General Partner(s) will have full and unfettered discretion in making its/their decision (and will not be required to make the reasons for its/their decision known), except in the case of transfers by a Shareholder to an Affiliate of such Shareholder or by a Shareholder

which is a trustee to a successor shareholder, where the General Partner(s) may only withhold its/their consent to transfers where legal, tax or other adverse consequences would result for the Company. The General Partner(s) may request any additional information as it may reasonably require in order to make its/their decision.

Any permitted transfer is subject to the condition that the transferee succeeds the transferor in respect of all obligations in respect of the transferred Shares. The Company shall not register any transfer of Shares in its Share register, unless the transferee has accepted in writing the provisions of any agreements between the transferor and the Company in respect of the transferred Shares.

Where the General Partner(s) refuse(s) its/their consent to a proposed transfer, the General Partner(s) will propose the Shares the transfer of which was contemplated to any other person the General Partner(s) think(s) appropriate. Such person, alone or together with any other person agreed by the General Partner(s), may purchase the Shares at the price or value indicated in the notice to the General Partner(s). If the sale to a designated transferee has not occurred within a period of one (2) months from the receipt of the notice by the General Partner(s), then the originally contemplated sale may take place under the same conditions as notified to the General Partner(s) and no later than one (1) month following the expiry of the two-month period.

Notwithstanding the above, the General Partner(s) may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company as the General Partner(s) deem(s) necessary for the purpose of ensuring that no Shares in the Company are acquired or held by or on behalf of any person in breach of any applicable law or requirement of any country or governmental or regulatory authority. The General Partner(s) shall be entitled, for purposes of ensuring that no Shares in the Company are held by or on behalf of any person in breach of any applicable law or requirement of any country or governmental or regulatory authority, to at any time require any person whose name is entered in the Shareholders register to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial or legal ownership of such Shareholder's Shares rests in a person who is precluded from holding Shares in the Company.

A Shareholders' register, which may be examined by any Shareholder, will be kept at the registered office of the Company. The register will contain the precise designation of each Shareholder and the indication of the number and class of Shares held, the indication of the payments made on the Shares as well as the transfers of Shares and the dates thereof. Each Shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the Shares will result from the recordings in the Shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the Shareholders register will be delivered to the Shareholders.

Any permitted transfer of Shares will be registered in the Shareholders register by a declaration of transfer entered into the Shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the Shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions adopted by the general meeting of Shareholders.

Art. 9. All Shares of the Company are and will remain in registered form.

The inscription of the Shareholder's name in the register of Shares constitutes evidence of the ownership over such Shares.

Any Share certificates of these recordings, to the extent issued, shall be signed by the Manager.

The Management Share(s) held by the Manager(s) in its/their capacity as General Partner(s) may be freely transferred to another manager substituting or in addition to the Manager(s), liable on an unlimited basis, subject to the amendment of the Articles, in accordance with the provisions of the Companies Act.

The Company recognizes only one single owner per Share. In case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of such Share(s) will have to appoint one single attorney to represent such Share(s) in relation towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share(s) until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

C. Management

Art. 10. The Company shall be managed by the Manager(s) in its/their capacity as General Partner(s). The Limited Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner(s) from acting as Manager(s) of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that the Supervisory Board appoints an administrator, who need not be a Shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the Shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

For the avoidance of any doubt, any such successor manager shall not be subject to the approval of the Manager(s).

Art. 11. The Manager(s) is/are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of Shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager(s).

Art. 12. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of a Manager, for any act or action within its power, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager(s) or, as the case may be, the general meeting of Shareholders, for specific transactions.

Art. 13. The Manager(s) may distribute interim dividends in accordance with the terms and conditions set forth by the Companies Act or any applicable law provision.

D. Supervision

Art. 14. The business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts shall be supervised by the Supervisory Board, comprising at least three (3) members, who need not to be Shareholders. For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor.

The Supervisory Board may be consulted by the Manager(s) on such matters as the Manager(s) may determine and may authorize any actions of the Manager(s) that may, pursuant to law or regulation or under these Articles, exceed the powers of the Manager(s).

The members of the Supervisory Board shall be elected by a Shareholders resolution, taken in accordance with the rules of quorum and majority provided for by law for ordinary general meetings of Shareholders, for a period not exceeding six (6) years. Such members may be removed at any time, with or without cause and/or may be re-elected at the term of their office. The Supervisory Board may elect among its members a chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager(s). A meeting of the Supervisory Board must be convened if any of two of its members so request.

A notice in writing by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least forty eight (48) hours prior to the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived in case of assent of each member of the Supervisory Board in writing by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Supervisory Board.

No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Supervisory Board may deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman or by any two members.

The Supervisory Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 15. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager(s) or any one or more of the directors or officers of the Manager(s) is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Manager(s) who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

E. General meeting of Shareholders

Art. 16. The general meeting of Shareholders shall represent the entire body of the Company's Shareholders. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager(s) in advance.

General meetings of Shareholders shall be convened by the Manager(s) or by the Supervisory Board. It shall also be convened by the Manager(s) upon request of Shareholders representing at least twenty per cent (20%) of the Company's Share capital.

General meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager(s) setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the register of Shares.

The annual general meeting shall be held on the third Wednesday of the month of May at 2.00 p.m. at the Company's registered office or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and majority provided by law shall govern the conduct of the meetings of Shareholders of the company, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing by telegram, telex, facsimile or by any other means of communication. The Manager(s) may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders. If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 17. The financial year of the Company shall commence on 1st January and end on 31st December.

Art. 18. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten per cent (10%) of the Share capital.

The Manager(s) shall determine how the annual net profits shall be disposed of and it/they shall decide to pay dividends and interim dividends from time to time, as it/they, in its/their discretion, believe(s) to suit best the corporate purpose and policy of the Company. The general meeting of Shareholders shall have to prior approve the Manager(s)' decision to pay dividends, as well as the profit allocation proposed by the Managers(s).

G. Amendments to the Articles

Art. 19. Subject to the prior approval of the Manager(s), these Articles may be amended from time to time by a general meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Companies Act.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be Shareholders. The liquidators shall be appointed by the general meeting of Shareholders resolving such dissolution, which shall determine their powers and their compensation.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders in proportion to the Shares of the Company held by them.

I. Final dispositions - Applicable law

Art. 21. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act.

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand six hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de «RFH s.à.r.l. & Cie H BACH S.C.A. société en commandite par actions», une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151.768, (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert, le 1^{er} mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 814 du 20 avril 2010.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Lionel CAPIAUX, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Cathy KEMPENEERS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit Monsieur Michael DUCHENE, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Echange des 10.001 actions existantes, divisées en 10.000 actions ordinaires et 1 action commandité contre 10.002 actions, à diviser en 10.000 actions ordinaires et 2 actions commandité;

2. Modification de l'objet social comme suit:

«L'objet principal de la Société est d'atteindre pour les investisseurs un résultat optimal sur les capitaux investis dans des Actifs Immobiliers, tout en réduisant les risques d'investissement au moyen d'une gestion circonspecte des Actifs Immobiliers.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toute transaction par rapport à des Actifs Immobiliers, y inclus l'achat, la location, la gestion et la vente des Actifs Immobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.»

3. Refonte complète des statuts;

4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide:

- d'échanger les 10.001 actions existantes, divisées en 10.000 actions ordinaires et 1 action commandité contre 10.002 actions, représentées par 10.000 actions ordinaires et 2 actions commandité;

- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2);

- de refondre complètement les statuts afin de leur donner dorénavant la teneur suivante:

Titre Préliminaire - Définitions

Dans les Statuts, les mots et expressions en majuscule auront la signification déterminée ci-après:

«Affilié»	signifie, par rapport à une entité, toute société holding Contrôlante, toute filiale Contrôlée, ou toute autre filiale d'une telle société holding.
«Statuts»	signifie les présents statuts, tels que modifiés de temps en temps.
«Société»	a la signification stipulée à l'article 1 ^{er} des Statuts.
«Loi sur les Sociétés»	signifie la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
«Contrôle»	signifie, par rapport à une entité, dans laquelle une personne (ou des personnes agissant de concert) dispose du ou acquière le contrôle direct ou indirect (i) des affaires de cette entité, ou (ii) de plus de cinquante (50) pourcent de l'ensemble des droits de votes conférées par toutes les actions émises représentant le capital social de cette entité et qui peuvent d'ordinaire être exercés dans le cadre d'une assemblée générale des actionnaires de cette entité, ou (iii) de la composition de l'organe de gestion principal de cet entité. Pour les besoins de l'espèce, «personnes agissant de concert», par rapport à une entité, signifie les personnes qui coopèrent activement en vertu d'un contrat ou d'un accord (qu'il soit formel ou informel) en vue d'obtenir ou de consolider le Contrôle sur cet entité.
«Associé Commandité»	signifie (1) RFH S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.081, titulaire d'une Action de Gérance, et (2) Aspen Real Estate Investments S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.223, titulaire de la seconde Action de Gérance.
«Investisseur»	signifie un investisseur qui a signé un contrat de souscription et dont l'engagement a été accepté par la Société (afin d'ôter tout doute, le terme Investisseur inclus, le cas échéant, un Actionnaire).
«Associés Commanditaires»	signifie tout titulaire d'Actions Ordinaires et dont la responsabilité est limitée à l'apport investi dans la Société.
«Actions de Gérance»	signifie les actions de gérant commandité, c.-à-d. les actions auxquelles est attaché une responsabilité illimitée, détenues par les Associés Commandités, et ayant les caractéristiques et conférant les droits et obligations stipulés dans les présents Statuts.
«Gérant»	signifie un Associé Commandité.
«Actions Ordinaires»	signifie les actions ordinaires de commanditaire détenues par les Associés Commanditaires dans le capital social de la Société.
«Actifs Immobiliers»	signifie des propriétés immobilières consistant en des terrains et des immeubles.
«Action»	signifie les Actions Ordinaires, les Actions de Gérance et toute autre classe d'actions le cas échéant émise par la Société conformément aux présents Status. Chaque Action de la Société doit être libérée pour au moins 25% (vingt cinq pourcent).
«Actionnaires»	Signifie tout titulaire d'une ou de plusieurs Actions, c.-à-d. les Associés Commanditaires et/ou le/les Associé(s) Commandité(s), selon le cas.
«Conseil de Surveillance»	a la signification stipulée à l'article 14 des Statuts.

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront Actionnaires par la suite, une société en commandite par actions au sens de la Loi sur les Sociétés (la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. L'objet principal de la Société est d'atteindre pour les investisseurs un résultat optimal sur les capitaux investis dans des Actifs Immobiliers, tout en réduisant les risques d'investissement au moyen d'une gestion circonspecte des Actifs Immobiliers.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toute transaction par rapport à des Actifs Immobiliers, y inclus l'achat, la location, la gestion et la vente des Actifs Immobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «RFH s.à.r.l. & Cie H BACH S.C.A. société en commandite par actions».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

La Société peut établir des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 6. Le(s) Associé(s) Commandité(s) de la Société est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les Associés Commandités s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'Actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 7. La Société a un capital de quarante-cinq mille cinq cent francs suisse (45.500,- CHF) représenté par 10.002 Actions, comme suit:

- (a) dix mille (10.000) Actions Ordinaires détenues par les Associés Commanditaires, et
- (b) deux (2) Actions de Gérance détenues par les Associés Commandités.

Toutes les Actions émises sont dépourvues de valeur nominale.

La Société pourra, aux conditions et dans les limites prévus par l'article 49-2 de Loi sur les Sociétés ou toute autre disposition légale applicable, racheter ses propres Actions.

Art. 8. Transfert des Actions.

Le consentement préalable du/des Actionnaire(s) Commandité(s) est requis pour la vente, la cession, le transfert, l'échange, le gage ou toute autre sûreté sur les Actions, toute mise en fiducie ou toute autre relation fiduciaire ou toute autre cession des Actions de quelque catégorie que ce soit. Toute cession envisagée doit être préalablement notifiée par le cédant et le cessionnaire à/aux Actionnaire(s) Commandité(s). La notification doit comporter le nom et les références de contact du cédant et du cessionnaire, le nombre d'actions à transférer et le prix ainsi que toute autre contrepartie convenue entre les parties. Lorsque la contrepartie n'est pas d'ordre monétaire, la notification doit préciser la valeur estimée de la contrepartie. L'/Les Actionnaire(s) Commandité(s) peut/peuvent décider discrétionnairement (et ne sera/seront pas tenu de divulguer ses/leurs raisons) excepté en cas de cession par un Actionnaire à un Affilié de cet Actionnaire ou par un Actionnaire qui est le fiduciaire de l'Actionnaire successeur. Dans ce cas, l'/les Actionnaire(s) Commandité(s) peut/peuvent seulement refuser de consentir à la cession s'il en résultait des conséquences d'ordre juridique ou fiscal ou toute autre conséquence contraire aux intérêts de la Société. L'/Les Actionnaire(s) Commandité(s) peut/peuvent requérir discrétionnairement toute information supplémentaire afin de prendre sa décision.

Toute cession autorisée requière que le cessionnaire succède à toutes les obligations du cédant relatives à la cession des Actions. La Société ne peut inscrire aucune cession d'Actions dans son registre des Actionnaires à moins que le cessionnaire n'ait accepté par écrit les dispositions de tous les contrats entre le cédant et la Société relatifs aux Actions cédées.

Lorsque l'/les Actionnaire(s) Commandité(s) refuse(nt) de consentir à une cession proposée, il(s) proposera/proposeront les Actions dont la cession est visée à toute autre personne qu'il(s) estime(nt) appropriée. Cette personne, seule ou avec une autre personne approuvée par l'/les Actionnaire(s) Commandité(s) peut acheter les Actions au prix ou à la valeur indiqué dans la notification à/aux Actionnaire(s) Commandité(s). Si la vente au cessionnaire désigné n'a pas eu lieu au cours de la période de deux (2) mois suivant la réception de la notification par l'/les Actionnaire(s) Commandité(s), la vente initialement visée pourra se dérouler aux mêmes conditions que celles notifiées à/aux Actionnaire(s) Commandité(s) mais pas plus tard qu'un mois à compter de l'expiration de la période de deux mois.

Nonobstant ce qui précède, l'/les Actionnaire(s) Commandité(s) peut/peuvent restreindre ou empêcher la propriété d'Actions de la Société que l'/les Actionnaire(s) Commandité(s) peut/peuvent estimer nécessaire afin d'assurer qu'aucune Action de la Société ne soit acquise ou détenue par ou au nom d'une personne en violation d'une loi ou des exigences d'un pays, d'un gouvernement ou d'une autorité de régulation. L'/Les Actionnaire(s) Commandité(s) sera/seront autorisé(s), afin d'assurer qu'aucune Action de la Société ne soit détenue par ou au nom d'une personne en violation d'une loi ou des exigences d'un pays, d'un gouvernement ou d'une autorité de régulation, à exiger d'une personne dont le nom figure sur le registre des Actionnaires de lui fournir toute information, corroborée par une déclaration, que l'/les Ac-

tionnaire(s) Commandité(s) peut/peuvent estimer nécessaire afin de déterminer si une personne qui n'est pas en droit de déterminer des Actions de la Société en est le bénéficiaire économique ou juridique.

Le registre des Actionnaires qui peut être consulté pour tout Actionnaire sera disponible au siège social. Le registre contiendra la désignation précise de chaque Actionnaire, le nombre et la catégorie d'Actions détenues, l'indication des paiements relatifs aux parts sociales ainsi que les cessions d'actions et leurs dates respectives. Chaque Actionnaire notifiera son adresse et tout changement d'adresse à la Société par lettre recommandée. La Société sera autorisée à utiliser la dernière adresse ainsi communiquée. La propriété des Actions résultera des inscriptions dans le registre des Actionnaires. Les certificats reflétant les inscriptions dans le registre des Actionnaires seront délivrés aux Actionnaires.

Toute cession autorisée d'Actions sera inscrite au registre des Actionnaires par une déclaration de cession annexée au registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s) ainsi qu'en application des règles relatives au transfert de créances de l'article 1690 du code civil luxembourgeois. En outre, la Société peut accepter et inscrire au registre des Actionnaires toute cession à laquelle il est fait référence dans la correspondance ou dans tout autre document reflétant le consentement du cédant et du cessionnaire.

La propriété d'une Action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 9. Toutes les Actions sont et resteront sous forme nominative.

L'inscription de du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actions établit la preuve de son droit de propriété sur l'Action nominative en question.

Tous les certificats d'actions constatant ces inscriptions au registre, dans la mesure où ils existent, seront signés par le Gérant.

L'/Les Action(s) de Commandité appartenant au(x) Gérant(s) en leur qualité d'Associé(s) Commandité(s) peut/peuvent être librement cédée à un gérant remplaçant ou supplémentaire, responsable de manière illimitée, à condition que les Statuts soient modifiés dans ce sens, conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une Action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit de propriété sur pareille Action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'Action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à pareille Action jusqu'au moment où une seule personne a été désignée comme propriétaire unique de l'Action à l'égard de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société sera administrée par le/les Gérant(s) en leur qualité d'Associé(s) Commandité(s). Les Actionnaires Commanditaires ne participeront pas ni n'interviendront autrement dans la gérance de la Société.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le(s) Gérant(s) d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) suivant l'article 13 nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'Actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les Actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Pour éviter toute confusion, une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du/des Gérant(s).

Art. 11. Le(s) Gérant(s) est/sont investi(s) des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes nécessaires ou simplement utiles pour l'accomplissement de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance de la Société appartiennent au(x) Gérant(s).

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature d'un Gérant ou par la/les signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le(s) Gérant(s).

Art. 13. Le(s) Gérant(s) peut/peuvent distribuer des acomptes sur dividendes en se conformant aux dispositions et conditions prévues par la Loi sur les Sociétés ou quelconques disposition légale applicable.

D. Surveillance

Art. 14. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par le Conseil de Surveillance composé d'au moins trois (3) membres, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaire. Dans le cadre de ses devoirs de surveillance, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes.

Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le(s) Gérant(s) sur toutes les matières que le(s) Gérant(s) déterminera/détermineront et pourra autoriser les actes du/des Gérant(s) qui, selon la loi, les règlements ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs du/des Gérant(s).

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par les Actionnaires, en accord avec les présents Statuts, pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, et/ou réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire parmi ses membres un président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le(s) Gérant(s). Une réunion du Conseil de Surveillance doit être tenue sur demande d'au moins deux de ses membres.

Une notification écrite par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins quarante huit (48) heures avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation écrite par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir de convocation spéciale pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de décisions écrites approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Le Conseil de Surveillance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un écrit par télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le(s) Gérant(s) ou un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir du/des Gérant(s) auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur ou fondé de pouvoir du/des Gérant(s) qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

E. Décisions des Actionnaires

Art. 16. L'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a le pouvoir pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est préalablement approuvée par le(s) Gérant(s).

Les assemblées générales des Actionnaires sont convoquées par le(s) Gérant(s) ou par le Conseil de Surveillance. Elles sont aussi convoquées par le(s) Gérant(s), sur demande des Actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société.

Les assemblées générales d'Actionnaires seront convoquées par un avis donné par le(s) Gérant(s) indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque Actionnaire à l'adresse de l'Actionnaire telle qu'inscrite au registre des Actions.

L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mercredi du mois de mai à 14.00 heures, au siège social de la Société ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et conditions de majorité requis par la loi régleront la conduite des assemblées des Actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

Toute Action donne droit à une voix. Tout Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Le(s) Gérant(s) peut/peuvent déterminer toute autre condition à remplir par les Actionnaires pour prendre part à toute assemblée des Actionnaires. Si l'ensemble des Actionnaires sont présents ou représentés lors

d'une assemblée des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

F. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 17. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cents (10%) du capital social.

Le(s) Gérant(s) décidera/décideront de la manière dont les bénéfices nets annuels seront utilisés, et il(s) décidera/décideront de verser des dividendes le cas échéant, selon ce qu'il(s) estimera/estimeront, à discrétion, correspondre le mieux à l'objet social et à la politique de la Société. L'assemblée générale des Actionnaires devra avaliser la décision de l'Actionnaire Commandité de verser des dividendes, ainsi que l'affectation des bénéfices proposée par l'Actionnaire Commandité.

G. Modifications des Statuts

Art. 19. Les présents Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation préalable du/des Gérant(s), par une assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, procéderont à la liquidation. Les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des Actionnaires décidant la dissolution qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera partagé entre les Actionnaires en proportion des Actions détenues dans la Société.

I. Dispositions finales et loi applicable

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille six cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. CAPIAUX, C. KEMPENEERS, M. DUCHENE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2011. LAC/2011/57864. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004602/641.

(120003645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

GP3 Groupe Conseil (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 136.295.

Il est notifié à l'égard des tiers que suite à une convention de cession de parts sociales du 13 août 2011, signée sous seing privé par le cédant et le cessionnaire et acceptée par la gérance au nom de la société, le capital de la société GP3 GROUPE CONSEIL (EUROPE) SARL, susvisée, est désormais réparti comme suit

1- Madame Irina Mitrofanova, née le 14.09.1970 à Yoshkar-Ola (Russie) demeurant 5, Haaptstrooss à L-8530 Ell quatre cent quatre-vingt dix parts sociales	490
2- Monsieur Alain Maquet, cinq cent trente parts sociales	530
Total mille vingt parts sociales	1.020

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Le 16.01.2012.

Référence de publication: 2012008298/18.

(120009124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Ipanema Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.052.

— STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-eighth day of November.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OCM Luxembourg Ipanema Holdings S.à r.l., a private limited liability company existing under the Luxembourg law, having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies (R.C.S.) of Luxembourg under number B162729,

represented by Mrs. Figen EREN, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Ipanema Midco S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2012.

Subscription - Payment

Thereupon, OCM Luxembourg Ipanema Holdings S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Justin BICKLE, company manager, born on January 11, 1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom;

- Mr. Thomas JAGGERS, company manager, born on May 4, 1977 in Nottingham, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom;

- Mr. Szymon DEC, company manager, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr. Jabir CHAKIB, accountant, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; and

- Mr. Hugo NEUMAN, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

OCM Luxembourg Ipanema Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S.), sous le numéro B162729,

représentée par Madame Figen EREN, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Ipanema Midco S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations.

La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social,

augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM Luxembourg Ipanema Holdings S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Justin BICKLE, gérant de sociétés, né le 11 janvier 1971 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni;

- Monsieur Thomas JAGGERS, gérant de sociétés, né le 4 mai 1977 à Nottingham, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27, Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni;

- Monsieur Szymon DEC, gérant de sociétés, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Jabir CHAKIB, comptable, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et

- Monsieur Hugo NEUMAN, gérant de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Figen EREN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 décembre 2011. Relation GRE/2011/4319. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012007128/422.

(120006912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

ArcticTern, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 3A, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 122.014.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.01.2012.

Jeremy Malou.

Référence de publication: 2012008055/10.

(120008905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Zakhem International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 13.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012007954/9.

(120008355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

CCWP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 152.676.

L'an deux mille douze le trois janvier,

L'associé décide de transférer le siège social de L-1270 Luxembourg, 26 am Bongert à L-1370 Luxembourg, 3 A Val Ste Croix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 09 janvier 2012.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Référence de publication: 2012007963/16.

(120007224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Greenfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 141.138.

L'an deux mille douze le trois janvier,

Les associés décident de transférer le siège social de L-1430 Luxembourg, 6 Boulevard Dupong à L-1370 Luxembourg, 3 A Val Ste Croix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 09 janvier 2012.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Référence de publication: 2012007965/16.

(120007219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Aberdeen Indirect Property Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 125.489.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire d'Aberdeen Indirect Property Investments S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B 125489 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet à la date du 1^{er} janvier 2012.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2012007968/13.

(120008482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

BMC Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.081.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 13 janvier 2012

L'associé unique a, à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire en date du 13 janvier 2012, pris entre autre les résolutions suivantes:

1. Constatation que Messieurs Michel BULACH et Pierre METZLER ont démissionné de leur mandat de gérant de la société avec effet au 12 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008117/15.

(120008704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Castleboys A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9550 Wiltz, 42, rue Jos Simon.

R.C.S. Luxembourg F 6.650.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 septembre 2011 que l'article 2 des statuts est modifié comme suit:

Le siège social de l'association est fixé à L-9550 Wiltz, 42, rue Jos Simon - Buvette Kaul
Wiltz, le 3 décembre 2011.

Luc Scheer / Patrick Zweber.

Référence de publication: 2012007982/11.

(120008581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Aberdeen Indirect Property Partners Active Soparfi, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 124.153.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire Aberdeen Indirect Property Partners Active Soparfi S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B 124153 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet à la date du 1^{er} janvier 2012.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2012007969/13.

(120008485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Asia Investment Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 158.093.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire Asia Investment Soparfi S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B 158093 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet à la date du 1^{er} janvier 2012.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2012007971/13.

(120008484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

AIPP Asia Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 133.607.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire AIPP Asia Soparfi S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B 133607 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet à la date du 1^{er} janvier 2012.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2012007972/13.

(120008483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2012.

C&F Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 47.039.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 4 janvier 2012

1/ Monsieur Thierry FLEMING a démissionné de son mandat d'administrateur et Président en date de ce jour.

2/ Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Thierry FLEMING, administrateur et Président démissionnaire.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008123/15.

(120008566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Wiesen Piront, GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.643.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011392/11.

(120012522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.